



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Décembre 2015

Communiqué de l'UNSA Education (14/12/2015)

Zéro ?

« Zéro région pour le FN, c'est très bien. Mais avec 358 élus et 6,8 millions d'électeurs, le mouvement national-populiste du clan Le Pen bat des records et renforce ses positions. Et si pour l'heure, le réflexe républicain le prive de victoire, c'est bien la République elle-même qui doit s'interroger. »

Car avec un tel socle de voix et désormais d'élus, notre pays flirtera durablement avec le danger d'une prise du pouvoir du FN. Il suffirait que quelques digues cèdent encore, que de nouvelles fractions de la population succombent à la tentation ou que d'autres encore abandonnent le combat pour que cette funeste perspective devienne réalité.

Les partis de l'arc républicain doivent s'interroger pour redonner du souffle et du crédit à notre démocratie et démontrer que les politiques publiques peuvent rimer avec efficacité, et d'abord en direction de ceux qui souffrent le plus des crises.

Les acteurs de la démocratie sociale et de la société civile doivent participer à ce sursaut.

Le syndicalisme lui-même doit se réinventer.

À l'**UNSA Éducation**, nous y contribuerons.

Notre devoir citoyen a dicté, hier, la ligne du barrage pour éviter le pire, c'était notre honneur que de l'assumer en tant qu'organisation. Notre devoir militant nous dicte aujourd'hui de prendre notre part à ce renouveau de la République. L'envie, la confiance et l'engagement peuvent remplacer le repli, la haine et le désenchantement ; ce ne sera pas simple, certes, mais c'est la seule voie. Empruntons-la, sans hésiter et sans tarder. »



Sommaire

Pages 2 et 3 : Compte-rendu succinct du CHS-CT du 26/11

Page 3 : Infos CDAS et prestations d'Action Sociales

Page 4 : Sénat et gestion des Fonctionnaires / Bilan rentrée 2015 : les principaux chiffres du Comité Technique Académique du 13 novembre dernier ...

Joyeuses fêtes !



En bref - Résultats d'élections

► Elections au Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et au Conseil d'UFR de Faculté d'Education (ex IUFM) (scrutin du 25/11/2015) :

Résultats académiques :

Conseil d'UFR de la FDE (1 siège - renouvellement partiel) :

SE-UNSA	114
Z'élus	116
FSU	81

Attribution du siège à la liste « Z'élus »

Conseil d'Ecole de l'ESPÉ (6 sièges - renouvellement total) :

SE-UNSA	157
Z'élus	160
FSU	134

Répartition des sièges :

SE-UNSA : 2 / Z'élus : 2 / FSU : 2

CHS-CT du 26/11/2015 (compte-rendu succinct)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) s'est réuni le 26 novembre 2015 à Mende. La délégation de l'**UNSA Education** était composée de *Christine ROMAN* et *Alain ROUSSON* (titulaires).

➤ Approbation du PV de la séance du 26 juin 2015 :

Il est approuvé à l'unanimité, sous réserve que les modifications demandées (NDLR : notamment par l'**UNSA Education**) soient prises en compte et que le diaporama du rapport annuel Hygiène et sécurité 2014/2015 soit annexé ...

➤ Bilan information des Directeurs d'écoles :

Mme la Secrétaire Générale rappelle le cadre dans lequel Mme la Conseillère de Prévention intervient lors des réunions trimestrielles des Directeurs (réunions de circonscriptions). Celles-ci étant programmées à la même date, se pose un problème de calendrier ...

➤ Information sur le plan Départemental de Formation :

Suite à la demande exprimée par les représentants du Personnel lors de différentes instances (NDLR : CHS-CT mais aussi CAPD et Groupe de Travail sur la « simplification des tâches des Directeurs d'écoles), un stage de formation à la sécurité a été programmé au PDF. Ce stage, à public désigné [NDLR priorité aux Directrices et Directeurs des écoles de Florac (2), Langogne(2), Marvejols (2), Mende (2), St Chély d'Apcher (2) ...] a eu lieu le 13 novembre.

Selon Mr BERGERON, Conseiller de Prévention Académique, qui a animé la journée, il s'agissait de « faire un focus sur la sécurité des biens et des personnes, sur les PPMS et sur la sécurité incendie ». Il s'agissait aussi de « rassurer les Directrices et Directeurs en clarifiant leurs missions, par rapport au rôle du Responsable Unique de Sécurité (RUS) mais aussi par rapport à leurs collègues et aux collectivités ».

Des différentes interventions qui ont lieu, il ressort que ce type d'initiative doit être pérennisé et élargi à l'ensemble des Directrices et Directeurs.

➤ Groupes de Travail académiques RPS :

Mr BERGERON présente un bilan assez complet des actions qui ont eu lieu depuis la réunion du Comité de Pilotage académique, le 8 juin 2015. 3 groupes de travail ont été constitués, et se sont réunis plusieurs fois (3 ou 4 selon les cas). La réflexion a porté sur les différentes méthodologies, les outils, le rôle des acteurs, la réalisation d'enquêtes, la mise en place de grilles (d'analyse, d'évaluation, ...).

Seules les propositions présentées par le 1er Groupe de Travail ont été validées, sachant que la mise en œuvre devrait intervenir à la rentrée 2016 ...

➤ Journée de formation :

Mr BERGERON rappelle que l'objectif est d'assurer une formation complète (5 jours) pour les nouveaux membres des différents CHS-CT départementaux et du CHS-CT académique, et de compléter celle des membres plus anciens.

Pour les nouveaux membres, la 1ère journée (sur le dispositif unique) devrait avoir lieu le 26 janvier prochain.

Une formation « RPS » est aussi prévue à Mende les 10 mars et 7 avril 2016. Mme la Secrétaire Générale, Mme la Conseillère Départementale de Prévention et Mme l'Assistante Sociale y seront associées.

Les membres du CHS-CT se sont félicités de ces initiatives.

➤ Questionnaire à destination des Personnels :

Après une présentation sommaire du document par le Secrétaire du CHS-CT, un long débat a lieu sur l'utilité de ce document, sur les conditions de son utilisation éventuelle, sur son contenu, ...

Mr l'Inspecteur d'Académie et Mr TARBOURIECH, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'académie, insistent sur le problème de la sémantique choisie, qui confère un aspect globalement négatif à l'ensemble des questions.

Plusieurs membres du CHS-CT mettent en avant les difficultés rencontrées pour conduire les entretiens individuels lors des précédentes visites.

Mr BERGERON rappelle le cadre des entretiens (durée limitée à 15/20 minutes, le thème principal étant les conditions de travail ...).

Ce document doit être encore travaillé. La question de son utilisation n'est pas tranchée. Il peut être une aide à la conduite des entretiens individuels ...

➤ Médecine de Prévention :

Suite au départ de Mr GAROYAN, il n'y a plus, au Rectorat, de médecin de Prévention chargé de la **Lozère**. Sur les 4 postes prévus pour l'académie, deux seulement sont pourvus.

Cette situation regrettable a été signalée au ministère. La solution « transitoire » (NDLR : mais qui pourrait durer !) qui a été retenue consiste à demander à Mme DE JONG, déjà chargée de l'Aude et des Pyrénées Orientales, de « gérer » aussi notre département (!!).

Les agents qui souhaiteraient un rendez-vous devront se déplacer à Montpellier (la réponse à la question concernant le défraiement des frais de déplacement doit faire l'objet de vérifications).

➤ Bilan exercice « grandeur nature » du 8 octobre 2015 :

La Préfecture a organisé cet exercice au nord du département. Plusieurs établissements scolaires (écoles, collèges, lycées et enseignement agricole), représentant 2 500 élèves environ, étaient concernés.

La mise en place d'un scénario de crise (lié à la découverte d'un obus) visait à sensibiliser les élèves et les Personnels aux problèmes de sécurité intérieure.

Deux exercices successifs ont eu lieu, d'abord un exercice de confinement, puis un exercice d'évacuation. Des ateliers ont été proposés aux élèves au cours de la journée (Prévenir, Alerter, Secourir).

Les services de secours ont bien sûr étaient mobilisés, ainsi que les collectivités concernées (commune, Conseil Départemental, ...).

Le bilan de cet exercice a été jugé globalement très positif.

Vu l'intérêt manifesté par certaines collectivités, d'autres initiatives de ce type pourraient être organisées prochainement ...

CHS-CT (suite) / Infos Action Sociale ...

➤ Ecole de Balsièges - Point sur le projet :

Mme la Secrétaire Générale a pris contact avec l'IEN de la circonscription.

Le projet de construction d'une école neuve est bien confirmé : le permis a été déposé. Le début des travaux est prévu dans les premiers mois de 2017 ...

➤ Sensibilisation de l'existence du CHS-CT D dans le 2nd Degré :

L'Administration réaffirme que l'information circule entre les services et les Chefs d'établissements. Les moyens utilisés sont très divers (Note d'information, réunion de bassin, nouveau portail académique, ...).

Le secrétaire du CHS-CT insiste sur la méconnaissance de cette instance par les enseignants du 2nd Degré.

Mme la Secrétaire Générale pense qu'il s'agit plutôt d'un manque d'adhésion que d'une méconnaissance du dispositif. Elle précise que les Chefs d'établissements connaissent leurs obligations mais que tout ne relève pas de leurs compétences (les contrôles obligatoires et réglementaires sont à la charge de la Collectivité). Elle ajoute que le Conseil Départemental va investir fortement dans l'accessibilité des locaux scolaires dans les années à venir.

Les représentants des Personnels insistent sur la nécessité de dépasser l'aspect réglementaire pour développer la prévention. Le CHS-CT doit être un « outil » permettant d'améliorer les situations qui en ont besoin.

Pour Mr TARBOURIECH, la prévention passe d'abord par le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

➤ Calendrier 2015/2016 (planning des visites) :

Collège Bourrillon à MENDE : la préparation de la visite est programmée le jour même, en début d'après-midi. La visite, elle, est prévue le 10 décembre 2015.

Ecole de BALSIEGES : préparation de la visite dans la semaine du 1er au 5 février 2016 et visite dans la semaine du 7 au 11 mars 2016 ?

Circonscription de MENDE : préparation de la visite en mai et visite en juin ?

➤ Questions diverses :

Pas de questions diverses

La prochaine réunion du CHS-CT est prévue au mois de mars ...



La CDAS * en bref

Dans la publication précédente, un point précis avait été fait sur le nombre de dossiers traités et les sommes allouées.

Rappel : Lors des 4 premières réunions de l'année civile 2015, 24 dossiers ont été traités. La majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (12 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 4 d'un prêt seulement. 5 dossiers ont été ajournés ...

15 dossiers ont bénéficié d'une aide exceptionnelle pour un montant global de 12 000€, soit une moyenne de 806€.

7 prêts ont été attribués pour un montant global de 5 670€, soit une moyenne de 810€.

Des modifications ayant été apportées aux propositions retenues lors de la CDAS du 3/11, il restait finalement une somme disponible de 2 525,52€ pour la dernière réunion du 25 novembre. Ce jour-là, 5 dossiers ont été étudiés. 4 aides exceptionnelles ont été attribuées, pour un montant global de 3 300€ (moyenne : 825€), et un prêt de 2 000€.

Le total des aides accordées étant de 3 300€, les 774,48 qui manquaient à l'enveloppe départementale (3 300 - 2 525,52 = 774,48) seront couverts par une dotation complémentaire émanant du Rectorat.

Si vous avez besoin d'une aide financière, contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

(*) : Commission Départementale d'Action Sociale

Les prestations Académiques d'Action Sociale

Les Personnels de l'Education Nationale peuvent bénéficier (en dehors des prestations interministérielles telles que Aides exceptionnelles, prêt, ...) des Aides Sociales d'Initiative Académique (ASIA).

Ces ASIA sont définies à la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS) où siègent des représentants des Personnels.

Les prestations d'action sociale sont soit soumises à un plafond de ressources, soit modulées progressivement par tranches sur la base du Quotient Familial (QF).

Comment calculer le Quotient Familial ?

$$QF = RFR / NP$$

(RFR = Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2 : avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013, divisé par NP = Nombre de Parts fiscales N-2).

Pour pouvoir bénéficier des ASIA dans l'académie de Montpellier, le QF doit être inférieur à 14 000 €.

Le CAAS a édité une brochure qui rassemble les notices d'information et les formulaires relatifs à chacune des prestations proposées.

Ces documents sont téléchargeables sur le site académique, à l'adresse suivante :

<https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnels/aides-aux-personnels/prestations-d-action>

Ou sur la premier page du site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), cliquer sur « PERSONNELS » (sur le bandeau du haut), puis dans la rubrique « Espace des personnels », cliquer sur « Aide aux personnels », et enfin cliquer sur « Prestations d'action sociale ».

Sénat et gestion des fonctionnaires ...

Le rapporteur général du budget du Sénat a décidé de proposer des coupes claires dans les crédits relatifs aux Fonctionnaires de l'État.

Albéric DE MONTGOLFIER (LR, Eure-et-Loir) a ainsi déposé 6 amendements à l'article 24 du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 en cours d'examen au Sénat qui porte sur la répartition par mission et programme du budget général de l'État.

Ces amendements, qui concernent tous le programme "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" de la mission "Gestion des finances publiques et des ressources humaines", totalisent en tout pas moins de 5,022 milliards d'euros de baisse de crédits (en autorisation d'engagement et en crédits de paiement) pour 2016.

Ces économies sont rendues possibles par des réductions d'effectifs, une augmentation du temps de travail ou encore l'instauration de trois jours de carence. Autant de dispositions qui avaient pour la plupart déjà été adoptées dans le cadre de l'examen du PLF 2015 avant d'être supprimées par l'Assemblée Nationale.

Les 6 amendements

Allongement de la durée à accomplir dans un échelon ?

➤ L'amendement n°1-135 vise à ralentir le « glissement vieillesse technicité » positif dans la Fonction Publique d'État en 2016". ". « S'ils limitent la progression tendancielle de la masse salariale, la stabilité des effectifs, le gel du point de la Fonction Publique et la diminution des mesures catégorielles s'avèrent insuffisants pour en contenir le coût », estime l'exposé des motifs. Partant, le rapporteur général du budget propose de diminuer le GVT positif pour les Fonctionnaires de l'État en allongeant « la durée à accomplir dans un échelon pour accéder à l'échelon supérieur » ou en suspendant, « par exemple pendant un an, toutes les mesures individuelles de changement d'échelon et de grade ». Soit une économie de 1,180 milliard d'euros.

Diminution de la masse salariale ?

➤ L'amendement n°1-137 propose une moindre dépense de 184 millions d'euros via la diminution de la masse salariale des opérateurs de l'État.

Retour des jours de carence ?

➤ L'amendement n°1-150 tire quant à lui « les conséquences de l'instauration de trois jours de carence pour la Fonction Publique ... ». Cette mesure permettrait, selon Albéric DE MONTGOLFIER, d'économiser 200 millions d'euros pour la Fonction Publique d'État, et « de l'ordre de 500 millions d'euros pour l'ensemble des trois Fonctions Publiques ».

Allongement de la durée de travail ?

➤ L'amendement n°1-151 propose d'allonger « la durée du travail dans le secteur Public sur le temps de travail habituel dans le secteur Privé ». "L'alignement du temps de travail dans la Fonction Publique sur la durée "habituelle" de travail dans le secteur Privé (37,5 heures) se traduirait par une augmentation moyenne de la durée hebdomadaire de travail dans le secteur Public de 7 % », explique l'exposé des motifs soit une économie globale de 5 milliards d'euros et de 2,2 milliards d'euros pour la Fonction Publique de l'État.

➤ L'amendement n°1-487, similaire, table cette fois, à l'instar de la Cour des Comptes, sur une hausse de 1 % du temps de travail des Fonctionnaires de l'État, soit une économie de 311,11 millions d'euros. « Cette économie pourrait notamment résulter de l'extinction de certains régimes dérogatoires à la durée légale du travail (ainsi, selon la Cour des Comptes, seuls 500 000 ETP environ sur 1,9 million dans les ministères sont ainsi soumis au régime de droit commun) », précise l'exposé des motifs.

Réduction des effectifs ?

➤ L'amendement n°1-488, enfin, « vise à réduire les effectifs de la Fonction Publique d'État au moyen du non-remplacement d'un Fonctionnaire sur deux partant à la retraite (22 192 postes, pour une économie de 888 millions d'euros) et de la suppression du schéma d'emplois pour 2016 (pour une économie de 58 millions d'euros) tel que prévu initialement dans le projet de loi de finances ». Soit au total une économie de 946 millions d'euros. « S'il n'est pas question de revenir sur les créations de postes dans les secteurs prioritaires (justice, défense, etc.), ni sur celles décidées à la suite des attentats du 13 novembre 2015, celles-ci devront être plus que gagées par un effort supplémentaire dans les autres ministères », précise l'auteur Albéric DE MONTGOLFIER.

Bilan rentrée 2015 Chiffres CTA du 13/11 en bref ...

➤ 1er Degré :

A la rentrée 2015, l'académie de Montpellier accueille 235 934 élèves dans les écoles publiques, soit 1 554 élèves de plus par rapport à la rentrée 2014.

87 498 élèves dans la préélémentaire, soit 273 élèves de moins qu'en 2014;

146 529 élèves dans l'élémentaire, soit une augmentation de 1 702 élèves;

1 907 élèves dans l'enseignement spécial, soit + 125 élèves.

⇒ La Lozère enregistre une hausse globale de 34 élèves (- 45 en préélémentaire, + 77 en élémentaire et + 2 en enseignement spécial)

➤ 2nd Degré :

A la rentrée 2015, l'académie de Montpellier accueille 189 450 élèves dans les établissements du 2nd Degré Public, soit 1 117 élèves de plus qu'en 2014.

107 628 élèves dans le 1er cycle (y compris SEGPA), soit 1 478 élèves en moins par rapport à 2014;

51 224 élèves dans le 2nd cycle Général et Technologique, soit une augmentation de 965 élèves;

20 712 élèves dans le 2nd cycle professionnel (+ 382);

2 155 élèves en CPGE soit + 42 élèves et 6 635 élèves en STS, soit + 110.

⇒ La Lozère enregistre une baisse globale de 131 élèves (- 64 en 1er cycle, - 56 en 2nd cycle Général et Technologique, - 5 en 2nd cycle professionnel et - 10 en enseignement spécial - SEGPA et + 4 en STS)